

# **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**



### COMMUNE DE CHATEAUROUX LES ALPES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

## **Effectifs**

- 14 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 7 fonctionnaires
  - > 1 contractuel permanent
  - > 6 contractuels non permanents



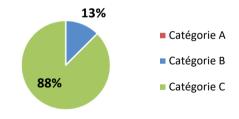
- 1 contractuel permanent en CDI
- Précisions emplois non permanents
  - □ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
  - ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
  - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

# — Caractéristiques des agents permanents

## Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	43%	100%	50%
Technique	43%		38%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	14%		13%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

## Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut

_	• H	Iommes Femmes	
Fonctionnaires	29%	71%	
Contractuels	100%		
-	100%		
Ensemble	25%	75%	
		1	

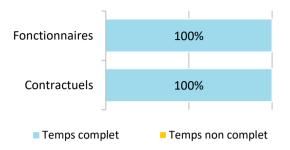
## → Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	38%
Agents de maîtrise	25%
Rédacteurs	13%
Adjoints techniques	13%
ATSEM	13%

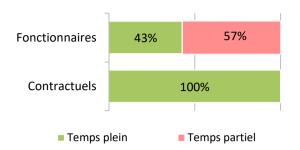
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

# Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

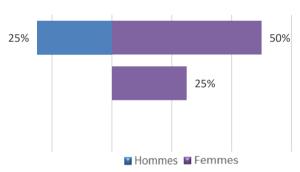
0% des hommes à temps partiel 67% des femmes à temps partiel

# Pyramide des âges \_\_\_\_\_

→ En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

	ata		
Age mo	Âge moyen*		
des agents pe	ermanents		
Fonctionnaires	52,50	— de 50 ans et +	
Contractuel	de 40 à 45	— de 30 ans et +	
permanent	ue 40 a 45		
Ensemble des	F1 2F	de 30 à 49 ans	
permanents	51,25	_	
Âge moyen*		de - de 30 ans	
des agents non permanents			
Contractuels non 51.67			

# Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

# . Équivalent temps plein rémunéré

## → 11,01 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 5,80 fonctionnaires

> 0,33 contractuel permanent

> 4,88 contractuels non permanents

20 038 heures travaillées rémunérées en 2024

# Répartition des ETPR permanents par catégorie



# Positions particulières

Aucune position particulière

permanents

### **Mouvements**

 En 2024, 2 arrivées d'agents permanents et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024	
6 agents	8 agents	

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024				
Fonctionnaires	7	16,7%		
Contractuel	7	1 agent		
Ensemble	7	33,3%		

# → Aucun départ d'agent permanent en 2024

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de concours, sélection professionnelle	50%	
Arrivées de contractuels	50%	

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

# · Évolution professionnelle

2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 3 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

# - Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0
•		

# **Budget et rémunérations**

Complément de traitement indiciaire (CTI)

## → Les charges de personnel représentent 40,98 % des dépenses de fonctionnement

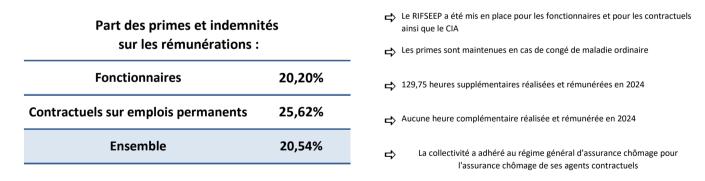
Budget de fonctionnement* * Montant global	1 183 706 €	Charges de personnel*	485 037 €	$\Rightarrow$	Soit 40,98 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations ann emploi permanent :			208 957 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités IFSE : CIA : Heures supplémentair	versées :	nentaires :	42 923 € 21 500 € 8 986 € 2 918 €		133 064 €
Nouvelle Bonification Supplément familial de	Indiciaire :		2 786 € 125 €		

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Caté	gorie A	Caté	gorie B	Caté	gorie C
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative				S	34 055 €	
Technique					34 447 €	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					S	
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières				S	33 779 €	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

# → La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,54 %



#### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre



<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

### - Absences -

- En moyenne, 0,7 jour d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2024

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	0,20%	0,00%	0,17%	2,51%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	0,20%	0,00%	0,17%	2,51%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,20%	0,00%	0,17%	2,51%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 12,5 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### - Accidents du travail

 Aucun accident du travail déclaré en 2024

# Prévention et risques professionnels

**→** ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

## **Handicap**

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

# Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 537 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

#### **→** DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 112 €

**DOCUMENT DE PRÉVENTION** 

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

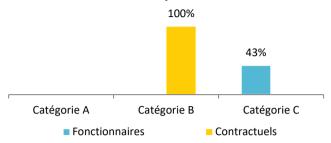
Dernière mise à jour : 2020

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

### **Formation**

→ En 2024, 50,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



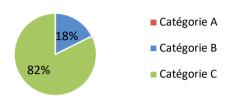
4 544 € ont été consacrés à la formation en 2024

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	65 %
Frais de déplacement	23 %
Autres organismes	12 %

## 17 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



# Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,1 jours par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	41%
Autres organismes	59%

# Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	2 233 €
Montant moyen par bénéficiaire	248 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## **Relations sociales**

Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2024

# Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

#### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

## <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

## \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1